

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Séance du 20 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 080-218006609-20241120-DEL_201124_02-DE



Délib. n° 02/201124

L'An deux mil vingt quatre, le vingt novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 2

Date de convocation :

14/11/2024

Secrétaire de séance :

Mr BIGOT Arnaud

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mme LECAT Vanessa	Mme SZAREK France
Mme GRIFFON Brigitte		

Absent(s) excusé(s) : Mr BURLAT Julien, Mme GRIMAUX Brigitte, Mr DEVAUX Maxime

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France
Mr DEVAUX Maxime à Mr LABRUYERE Renaud

**DELIBERATION PORTANT SUR L'AVENANT A LA CONVENTION DE
TELETRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE DEMATERIALISEE**

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 relatif à la généralisation du compte financier unique ;

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 11/09/2020 signée entre la préfecture de la Somme et la commune de Saint Christ Briost ;

Considérant que Monsieur le Maire a décidé de passer au compte financier unique en date du 12 septembre 2024 ;

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter qu'un avenant à cette convention soit établi, afin d'y intégrer les articles portant sur le passage au compte financier unique au 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes par voie électronique.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

